

## OFFRE N°001719021278: ANIMATEUR MAISON DES JEUNES

[Accueil](#) > Offre n° 001719021278

Date de publication : 07/02/2019

## Synthèse de l'offre

## Localisation du lieu de travail

## Employeur :



MAIRIE MARANS  
Place Ernest Cognacq  
17230 Marans

**Département de travail :** Charente-Maritime

**Secteur du lieu de travail :** Pays d'Aunis

**Poste à pourvoir le :** 01/04/2019

**Date limite de candidature :** 08/03/2019

**Type de l'emploi :** Emploi permanent

**Nombre de postes :** 1



## Détails de l'offre

**Emploi fonctionnel :** Non

**Famille de métier :** Education et animation

**Métier(s) :** Animatrice / animateur  
enfance-jeunesse

**Descriptif de l'emploi :** ANIMATEUR DE LA MAISON DES JEUNES de MARANS

**Libellé de l'emploi fonctionnel :** Pas d'emploi fonctionnel  
renseigné

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint d'animation principal  
de 1ère classe  
Adjoint d'animation principal  
de 2ème classe  
Adjoint territorial d'animation

- Missions :** Sous l'autorité du Directeur de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) et en collaboration avec lui :
- ACTIVITÉS :**
- intervenir dans le cadre des activités extra-scolaires (mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et vacances scolaires) et péri-scolaires développées par le service à destination des 11-17 ans de la commune et plus particulièrement participer à la mise en œuvre du projet pédagogique local jeunes et au programme d'activités qui en découle
  - participer aux actions d'animation, d'accompagnement de projets, d'information et de prévention à destination de ce public.
  - conduire les activités auprès des jeunes (préparer, sensibiliser, animer et ranger)
  - conduire les jeunes à s'impliquer dans la vie locale et associative
  - impulser auprès des jeunes, des parents et des élus la "dynamique locale jeunes"
  - participer à la prise en charge, l'animation et au suivi de groupe de jeunes âgés de 11 à 17 ans
  - garantir la sécurité physique et affective des publics accueillis
  - appliquer la réglementation des accueils collectifs de mineurs et toutes réglementations du secteur d'activité (hygiène alimentation, sports, etc...)
  - en fonction des besoins, possibilité d'intervenir sur le temps péri-scolaire et extra-scolaire au sein de l'accueil collectif de mineurs
- VIS À VIS DU SERVICE :**
- intégrer l'équipe d'animation permanente, son fonctionnement, ses orientations éducatives et pédagogiques
  - assurer la gestion matérielle et administrative afférente au poste et au service
  - participer aux temps de concertation, de bilan et de suivi du service
- Profils demandés :**
- PROFIL :**
- titulaire a minima du BPJEPS
  - expérience auprès du public adolescent et pré-adolescent souhaitée
  - esprit d'initiative et fort dynamisme
  - capacité d'écoute et sens des responsabilités
  - connaissance du milieu associatif
  - disponibilité (travail en soirée, week-end, et vacances scolaires)
- permis B indispensable
- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**
- CDD renouvelable ou détachement
  - temps de travail annualisé sur la base de 35H00 hebdomadaires
- Temps de travail :** Complet, 35h00 hebdomadaire
- Type d'hébergement :** Pas de logement

## Contact

<b>Téléphone collectivité :</b>	05 46 01 47 06
<b>Adresse e-mail :</b>	<a href="mailto:sandra.fontaine@ville-marans.fr">sandra.fontaine@ville-marans.fr</a>
<b>Lien de publication :</b>	Non précisé
<b>Informations complémentaires :</b>	poste à pourvoir au 1er avril 2019 - date limite de réception des candidatures : 08 mars 2019 - Candidature à adresser à Monsieur le Maire - Hôtel de Ville 17230 MARANS renseignements complémentaires : Sandra FONTAINE, Responsable RH tel. 0546014706

## Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.